

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): La Direction des chemins de fer Nationaux du Canada nous communique les renseignements suivants: 1. Neuf; non.

2. Le Reine-Élisabeth, Montréal; L'Hôtel Vancouver, Vancouver.

En conformité d'accords de gestion, ces deux hôtels sont exploités par Hilton of Canada Limited.

3. Non.

4. Comme le signale, à la page 37, le rapport annuel de la Compagnie pour l'année 1968, lequel a été déposé à la Chambre des communes le 24 avril 1969, les recettes nettes provenant de l'exploitation des hôtels se sont établies à \$1,635,652.

L'AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ CANADIAN JOHNS-MANVILLE

Question n° 1867—**M. Beaudoin:**

Au cours des dix dernières années, le gouvernement fédéral a-t-il accordé une aide financière à la compagnie Johns-Manville pour le développement minier à Asbestos (P.Q.) et, dans l'affirmative, combien a-t-il accordé?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Certains ministères m'informent comme suit: Non.

M. G. FRANK LAFFERTY

Question n° 1869—**M. Matte:**

M. G. Frank Lafferty a-t-il été récemment nommé à la Commission canadienne des transports et, dans l'affirmative, quelle est sa langue maternelle?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Oui. Sa langue maternelle est l'anglais, mais il est complètement bilingue.

LA NAVIGATION D'HIVER SUR LE SAINT-LAURENT

Question n° 1902—**M. McCleave:**

1. Le gouvernement a-t-il pour politique de maintenir ouverte à longueur d'année la navigation sur le Saint-Laurent. Dans l'affirmative, quel est le prix prévu a) à l'est de Québec, b) à l'ouest de Québec?

2. Le ministère des Transports devra-t-il faire l'acquisition d'aides à la navigation supplémentaires pour maintenir la navigation à longueur d'année sur le Saint-Laurent? Si oui, quel est le prix prévu?

3. Le ministère des Transports a-t-il fait lui-même ou fait faire par la Commission canadienne des transports des études sur la possibilité de faire supporter les frais par les utilisateurs?

4. Le gouvernement a-t-il pour politique de faire supporter par les navires qui utilisent le passage les frais des travaux exécutés pour maintenir libre de glace le fleuve Saint-Laurent, et, si oui, selon quelle formule?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): 1. Plusieurs gouvernements successifs du Canada ont eu pour politique de maintenir le Saint-Laurent ouvert à la navigation tout le long de l'année, dans la mesure du possible. Il y a une dizaine d'années, la navigation d'hiver était négligeable. Depuis lors, le changement des conditions du commerce, une meilleure compréhension des problèmes posés par la navigation au milieu des glaces, l'utilisation par des armateurs européens de navires à coque renforcée et l'application par le Ministère de mesures appropriées pour la navigation dans les glaces ont encouragé les armateurs à entreprendre des voyages en hiver. Aussi, la navigation dans le golfe du Saint-Laurent et dans le fleuve même jusqu'à Québec a-t-elle rapidement et considérablement augmenté. En amont de Québec, la navigation d'hiver n'a commencé que récemment et se développe assez lentement, les glaces étant plus denses. Les brise-glace, devant donner la priorité à la lutte contre les inondations, ne peuvent beaucoup aider la navigation commerciale.

Les dépenses prévues en 1969-1970 pour la navigation d'hiver sont: a) à l'est de Québec, de \$750,500. b) à l'ouest de Québec, de \$877,100.

Le chiffre mentionné en a) est approximatif, eu égard à la difficulté qu'il y a à séparer les dépenses engagées dans le golfe, d'une part, et dans le bas fleuve, de l'autre. Une certaine augmentation de la navigation d'hiver pourrait se faire sans dépenses supplémentaires en brise-glace et autres.

2. Non. Le réseau actuel d'aides à la navigation est suffisant pour permettre la navigation d'hiver dans le Saint-Laurent.

3 et 4. Le ministère a mené quelques études sur la possibilité de faire partager aux usagers le prix du maintien de la navigation en hiver. Cependant, aucune formule satisfaisante n'a encore pu être établie et il n'entre pas dans la politique actuelle du gouvernement de faire payer aux usagers des droits pour les brise-glace et autres aides à la navigation. Si de tels droits étaient imposés, il ne serait que juste de les appliquer dans le golfe du Saint-Laurent et dans les autres voies navigables encombrées par les glaces aussi bien que dans le fleuve lui-même.

LES VINS D'AIR CANADA

Question n° 1925—**M. Mazankowski:**

1. Quelles méthodes la société Air Canada emploie-t-elle pour l'adjudication de la fourniture de vins?

2. Qui sont les fournisseurs actuels?

3. Quelle est la durée de chaque contrat?

4. À combien s'élève le montant de chacun de ces contrats?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): La direction d'Air Canada communique les renseignements suivants: 1. Air Canada n'adjuge pas de contrats pour les vins